

Mairie de Saint Germain l'Herm
Place de l'Hôtel de Ville
63630 Saint Germain l'Herm

☎ 04.73.72.00.56
FAX 04.73.72.06.16
E mail st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr

Aux parents d'élèves de l'école primaire

A la rentrée 2020 l'école fonctionne sur 4 jours. Les garderies sont maintenues :

- **La garderie de 7 h 30 à 8 h 50** : gratuite accueillera uniquement les enfants utilisant les transports scolaires, ou sur inscription avec motif
 - **La garderie après 16 h 30 et jusqu'à 17 h 00** : gratuite uniquement pour les enfants utilisant les transports scolaires
 - **La garderie de 16 h 30 à 18 h 00** : payante 1 € / jour / famille - sur inscription au trimestre, sauf cas de force majeure. En fonction des règles sanitaires en vigueur à la rentrée, il est possible que seuls les enfants dont les parents travaillent pourront bénéficier de la garderie.
 - La journée du Mercredi :
 - ✓ Le centre de loisirs (Communauté de Communes Ambert Livradois Forez), pour ceux qui le souhaitent, peut accueillir les enfants le mercredi de 7h30 à 18h. Le repas est assuré par la cantine du Collège. Renseignements au 06.45.54.86.82.
- Aucun enfant ne peut quitter la garderie seul sans autorisation des parents.

Rappel : durant la pause méridienne, de 12 h 00 à 13 h 20, seuls les enfants prenant leurs repas à la cantine seront présents dans l'enceinte de l'établissement. Par mesure de sécurité, le portail d'entrée sera fermé et les élèves ne pourront quitter l'école ou entrer dans la cour qu'à 13 h 20, à la reprise du temps scolaire.

Horaires scolaires : 8 h 50 à 12 h 00 et 13 h 20 à 16 h 30

Ce règlement est susceptible d'être modifié durant l'année scolaire en fonction des règles sanitaires en vigueur.

Mme Chantal DESGEORGES, Maire

A Saint Germain l'Herm, le 12 Août 2020

